

■ Préambule et désignation

Annie Bertrand Perrin a fondé en 2005 une structure appelée communément FELICITY. Elle a pour objectif l'accueil, le conseil et l'accompagnement des personnes et de leurs projets socio-économiques, notamment sur des valeurs de développement durable et personnel et d'économie sociale et solidaire. Elle est enregistrée en tant qu'organisme de formation auprès de la Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes sous le n° 82 38 062 1138. Ainsi, Felicity conçoit, élabore et dispense des formations tant aux particuliers qu'aux entreprises, seule ou en partenariat. Elle propose aussi des services de consultance, publie des ouvrages et assure la promotion-vente de produits et fournitures en accord avec ses valeurs fondamentales du développement durable et personnel.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Felicity ou Annie Bertrand ou l'organisme : structure décrite ci-avant recevant les commandes, assurant les prestations et établissant les facturations. Le siège social est au 87 Grande Rue 38700 LA TRONCHE (France)
- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande auprès de FELICITY pour tout produit ou service : livres, consultation, prestation, formation, etc.
- stagiaire (ou client ou bénéficiaire) : la personne physique qui participe à toute prestation, telle une formation.
- prestations, formations : tous les services de Felicity sont à entendre sous le terme de prestations, y compris les formations. Cela étant, il peut y avoir des spécificités pour les formations, notamment celles relevant du code du travail.
- organismes collecteurs ou financeurs : généralement ce sont France Compétences ou les OPCO, agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises, ou des institutions publiques type Pôle-Emploi ou collectivités territoriales.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations pour le compte d'un client. Le fait de prendre rendez-vous, s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, sauf précisions clairement stipulées à l'écrit sur tout autre document.

Pour les formations, notamment entrant dans le champ du code du travail, ces conditions de vente s'ajoutent au règlement intérieur de Felicity joint avec le devis. Pour les formations organisées par un employeur dans ses locaux d'entreprise, le stagiaire reste salarié et soumis au pouvoir de discipline de son employeur.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros nets, non soumis à la TVA au titre de l'article 293 B du code des impôts. Le règlement du prix des prestations est à effectuer à l'issue de leur réalisation et dès réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de Bertrand Annie. Selon la loi de modernisation économique du 4 août 2008, tout retard de paiement implique de plein droit des pénalités de retard au taux d'intérêt légal, et une indemnité forfaitaire de recouvrement selon le montant en vigueur, sans mise en demeure préalable.

En cas de prestations longues sur la durée, ou d'un montant conséquent, telles des formations, des arrhes et des facturations intermédiaires peuvent être engagés. Les modalités sont indiquées sur le devis.

Formation professionnelle prise en charge par un organisme collecteur et/ou financeur :

Il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement par l'organisme financeur doit être communiqué au plus tôt à Felicity et avant quatre jours ouvrables du début de la formation avec une preuve formelle de prise en charge, sous peine de facturer la totalité des frais de formation au client, voire de refuser l'entrée au stagiaire. En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence est directement facturée au client.

Le client se charge de faciliter le lien avec son organisme financeur et de tout mettre en œuvre afin que les facturations à ce dernier soient réglées rapidement. Au-delà de 45 jours de non-paiement par l'organisme financeur, dans la mesure où tous les documents ont été fournis par Felicity pour son règlement, la facture est alors adressée au client qui devient débiteur selon les conditions générales ci-avant, charge à lui de se faire rembourser par son organisme financeur.

■ Dédit, reports et annulations

Tout stage commencé est dû en totalité et les absences en cours de stage ne sont pas décomptées de la facturation. En cas d'organisme financeur qui indiquerait un décompte de prix de quelque nature que ce soit par rapport au devis, et notamment sur la présence du stagiaire, la facturation compensatoire serait adressée au client pour son règlement direct à Annie Bertrand.

Désistement

CABINET FELICITY Orientation Siret : 484 284 088 00024 – APE 7022Z

Orientation professionnelle et scolaire – VAE

Emploi : CV, recherche, création et reprise d'entreprises (TPE, auto-entreprise)

Formation stratégie commerciale, RSE, RH., – Economie domestique

Développement personnel : maîtrise du français, écrivain public

Pour les particuliers, commerces, TPE et autres – n° enregistrement formation DIRECCTE : 82 38 062 11 38

Les arrhes sont non remboursables. En cas de dédit du client signifié par écrit au moins 15 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation ou formation, et selon les cas et possibilités, Felicity pourra proposer :

- de repousser l'inscription du stagiaire à une formation ultérieure si celle-ci est programmée,
 - de remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation,
- et sous réserve de l'accord de l'organisme financeur éventuel pour ces deux options.

Sinon, les frais d'annulation calculés sont comme suit, que les frais aient été ou non avancés, et hors les arrhes non remboursables :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation,
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation,
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

Report ou annulation de la prestation ou formation

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, formateurs et autres prestataires si des circonstances l'y obligent. Il avertit le commanditaire et le stagiaire de toute modification dès qu'il en a connaissance et a minima une semaine avant le début de la formation, sauf cas de force majeure où ce délai deviendrait caduc.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention manuscrite « Bon pour accord », retournés à l'organisme de formation avec les arrhes éventuelles ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'organisme peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Felicity se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnité.

■ Devis et attestation

CABINET FELICITY Orientation Siret : 484 284 088 00024 – APE 7022Z

Orientation professionnelle et scolaire – VAE

Emploi : CV, recherche, création et reprise d'entreprises (TPE, auto-entreprise)

Formation stratégie commerciale, RSE, RH., – Economie domestique

Développement personnel : maîtrise du français, écrivain public

Pour les particuliers, commerces, TPE et autres – n° enregistrement formation DIRECCTE : 82 38 062 11 38

Pour chaque prestation, un devis est adressé au client. Les exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à Felicity par les moyens indiqués. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Felicity, l'organisme financeur et le client. A l'issue de la formation, Felicity remet une attestation de formation au stagiaire et toute attestation de présence, et documents prévus nécessaires pour les financeurs et autres parties.

■ **Obligation de moyen et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations et formations, Felicity est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires.

Felicity ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Felicity, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Felicity.

■ **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Felicity pour assurer les formations, ou remis aux clients ou stagiaires, constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Felicity.

■ **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe. En cas d'absence durant la formation du stagiaire, ni rattrapage, ni contenu des cours manqués ne sont prévus.

■ **Confidentialité et communication**

FELICITY, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Felicity au client. Felicity s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les

CABINET FELICITY Orientation Siret : 484 284 088 00024 – APE 7022Z

Orientation professionnelle et scolaire – VAE

Emploi : CV, recherche, création et reprise d'entreprises (TPE, auto-entreprise)

Formation stratégie commerciale, RSE, RH., – Economie domestique

Développement personnel : maîtrise du français, écrivain public

Pour les particuliers, commerces, TPE et autres – n° enregistrement formation DIRECCTE : 82 38 062 11 38

formations et les organismes financeurs, les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les stagiaires. Felicity peut citer en référence le client (nom commercial, logotype, adresse) ou le stagiaire (prénom uniquement) dans ses supports de communication et s'engage à les en informer au préalable.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme collecte des données à caractère personnel au minimum et à des fins de suivi administratif et pédagogique dans le cadre de la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978. Les personnes disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et peuvent l'exercer en écrivant à Annie BERTRAND – 87 grande Rue 38700 LA TRONCHE.

Les données collectées peuvent faire l'objet d'un traitement statistique anonyme à des fins de suivi des prestations et d'amélioration de l'offre de Felicity. Les envois quantitatifs sans objet personnel type lettre d'information, ou à caractère publicitaire, comportent une possibilité de désinscription. Les données ne sont cédées d'aucune façon à qui que ce soit. En cas d'utilisation d'informations de type témoignage, une autorisation préalable est demandée à son auteur.

En cas d'exercices où des images ou des sons seraient pris par quelque moyen que ce soit, tous les enregistrements sont effacés à l'issue de la formation.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera prioritairement recherché une solution à l'amiable. A défaut, un médiateur peut être nommé en région de Grenoble Alpes Métropole avant les Tribunaux de Grenoble qui seront seuls compétents pour régler le litige.

Etabli à La Tronche (Isère).

Mise à jour : 12 janvier 2021